

13 mar 2020 -19:36

Appartient à Conseil des ministres du 13 mars 2020

Accord national dento-mutualiste 2020-2021

Sur proposition de la ministre de la santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé l'accord national dento-mutualiste 2020-2021.

Les principales mesures de cet accord sont :

- l'élaboration de réglementations sur la transparence des coûts des soins dentaires
- l'élaboration d'un plan pluriannuel sur les soins buccaux dentaires avec la fixation d'objectifs de santé ainsi que l'intégration des hygiénistes buccaux dentaires dans le secteur
- l'introduction de nouveaux tarifs maximaux pour certaines prestations dans un cadre précis pour augmenter le taux de conventionnement des praticiens de l'art dentaire et assurer la sécurité tarifaire ainsi que la transparence aux patients
- l'indexation linéaire des honoraires de 1,95 % au 1er mars 2020 et l'augmentation du montant du statut social à 3.200 euros

Au plus tard lors des calculs techniques 2021, la Commission nationale dento-mutualiste doit expliquer de quelle manière les moyens nécessaires pourront être libérés pour financer une augmentation du montant du statut social en 2021 et de manière structurelle par la suite.

L'accord peut être publié au Moniteur belge.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé
publique, et de l'Asile et la Migration
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 69 00
<https://www.deblock.belgium.be>

Audrey Dorigo
Porte-parole (FR)
+32 475 77 84 03
audrey.dorigo@minsoc.fed.be

Jelle Boone
Porte-parole (NL)
+ 32 499 14 26 99
jelle.boone@minsoc.fed.be